



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit 710 Maximum Performance Synthetic ATF
Autres noms 710 Maximale prestaties synthetische ATF
Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Southwestern Petroleum Lubricants LLC
3401 Quorum Drive, Suite 360
Fort Worth, Texas 76137
Service clientèle: 1+734 930-0009

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

Téléphone No

Polluxstraat 11 Telefoon: +31 (13) 785 49 40
5047 RA Tilburg GSM: +31 (6) 150 230 19
The Netherlands E-mail: info@stratson.nl
Homepage: www.stratson.nl
SWEPCO lubes: www.swepcolube.com

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP / SGH], elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
Distillats de parafin lourd hydrotraité Numéro CAS: 64742-54-7 Numéro CE 265-157-1 Numéro d'index: 0064742-54-7	65 - 85	Non Classé	H; L ^ CLP 3.1
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné Numéro CAS: 68037-01-4 Numéro CE 500-183-1 REACH #: 01-2119486452-34	10 - 20	Danger par aspiration, catégorie 1; H304	

^CLP 31 EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

*PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours



**Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF**

**Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024**

- Généralités** En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
- Contact avec les yeux** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- Contact avec la peau** Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
- Ingestion** En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin Traiter de manière symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Agents oxydants et acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
64742-54-7	Distillats de parafin lourd hydrotraité	ACGIH	---
		Exposition locale au DNEL	5.58 mg/m ³
		Exposition systématique au DNEL	---
		National	---
68037-01-4	Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné	ACGIH	---
		Exposition locale au DNEL	---
		Exposition systématique au DNEL	---



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
		National	---

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m3 OSHA PEL et 5 mg / m3 ACGIH.

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau Eviter le contact avec la peau.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Ambre pâle
Odeur	Aucune
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non mesuré
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	ASTM D 2892
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	disponible Limite inférieure d'explosivité:0.8 Limite supérieure d'explosivité:7.0
Point d'éclair	Coupe ouverte
Température d'auto-inflammation (°C)	Non mesuré
Température de dégradation (°C)	Non mesuré
pH	7
Viscosité (cSt)	ASTM D445 at 40C
Solubilité dans l'eau	Non émulsifiant
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité	0.844
Densité de vapeur	>3
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	Nul
% COV	Aucun

9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive et flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques



comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg / kg	Cutané LD50, mg / kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Distillats de parafin lourd hydrotraité - (64742-54-7)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 5,000.00, Lapin - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné - (68037-01-4)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	3,000.00, Lapin - Catégorie: 5	Pas de données disponibles	4,800.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles

Classification	Catégorie	Description du danger
----------------	-----------	-----------------------



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3hr IC50 bactéries mg / l	Biodégradabilité %
Distillats de parafin lourd hydrotraité - (64742-54-7)	>100.00, Pimephales promelas	>10,000.00, Daphnia magna	100.00, Pseudokirchneriella subcapitata	---	31.00
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné - (68037-01-4)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	---	15.00



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3hr IC50 bactéries mg / l	Biodégradabilité %

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de	Classe de danger	IMDG:Non	Classe:Non



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

danger pour le transport	DOT: Non applicable	applicable	applicable
	Sous-classe: Non applicable	Sous-classe: Non applicable	Sous-classe: Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'est pas applicable

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Législation nationale

WGK Class:

Ingrédient SVHC:

Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux : 710 (Unknown)

Distillats de parafin lourd hydrotraité (Utilisation restreinte. Voir l'article 28. (L))

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.



Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF

Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024

16. Autres informations

Date de révision de la fiche signalétique
Numéro de fiche signalétique

7/8/2024

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR - International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord Dangereux Routier)
CAS - Chemical Abstract Service
CLP - Classification Labeling and Packaging
DOT - Department of Transportation
EC50 - European Commission
EC50 - Half maximal effective concentration
ErC50 - The concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in growth rate (ErC50) relative to the control within 72hrs exposure.
GHS - Globally Harmonized System
IARC - International Agency for Research on Cancer
IATA - International Civil Aviation Organization
IC50 - The amount of a substance suspended in the air required to kills 50% of a test animals during a predetermined observation period.
ICAO - International Civil Aviation Organization
IMDG - International Maritime Dangerous Goods



**Fiche de données de sécurité
(FDS)
710 Maximum Performance
Synthetic ATF**

**Date de révision de la fiche
signalétique: 7/8/2024**

IMO - International Maritime Organization

LC50 - Is the Lethal Concentration of a substance at which 50% of test animals die.

LD50 - Is the Lethal Dose at which 50% of the animals will be expected to die.

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

NTP - National Toxicology Program

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic Chemicals

PEL - Permissible Exposure Limit

REACH - Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

RID - Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail)

STEL - Short Term Exposure Limit

TWA - Time Weighted Average

vPvB - Very Persistent and very Bio-accumulative

WGK - Water Hazard Class

**Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
[CLP/SGH]**

Pas de catégories applicables. Classification

Justification

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme correctes. Cependant, aucune garantie ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité.

Fin de la FISPQ